

PROCES-VERBAL de séance Conseil Municipal du 21 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt et un février à 18h, le Conseil Municipal de la commune de Beaurepaire, dûment convoqué le 14 février, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick PAQUE, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS à l'ouverture de la séance : Mesdames et Messieurs Sébastien BIZET - Corinne JOURDAN - Nathalie LACOSTE - Annie MONNERY - Béatrice MOULIN-MARTIN - Yannick PAQUE - Jean-Luc PETIT - Jean-Pierre PODKOWA - Emilie RATTON - Pascal ROUSSET - Geneviève TABARET - Marie-Dolorès THUDEROZ - Claude VARENNES - Jérémie VIAL

Avaient donné procuration : Mesdames et Monsieur Fatima BENKHEIRA (pouvoir à Claude VARENNES) - Hélène TALARCZYK (pouvoir à Béatrice MOULIN MARTIN) - Clémentine FIGUET (pouvoir à Jérémie VIAL) - Sylvie DESCHAMPS (pouvoir à Pascal ROUSSET) - Jessica ROSINET (pouvoir à Annie MONNERY) - Eliane GEOFFROY (pouvoir à Corinne JOURDAN) - Cyril BRUZZESE (pouvoir à Yannick PAQUE)

Étaient absents excusés : Messieurs Serge BERNARD - Yann FLAMANT - Willy GABRIEL - Ilyes TELALI - Patrick RAMON

Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance, il est procédé en conformité avec l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Monsieur Sébastien BIZET est désigné pour remplir cette fonction.

Approbation du procès-verbal de séance du 13 février 2025

Le procès-verbal de séance du 13 février 2025 ayant été adressé aux conseillers municipaux, Monsieur le Maire demande si des observations veulent être formulées. Aucune remarque n'est effectuée. Le procès-verbal de séance du 13 février 2025 est adopté à l'unanimité.

Rendu-compte des décisions prises par délégation du Conseil Municipal au Maire en vertu des articles L2122-22 et 23 du C.G.C.T.

Pas de décision par délégation intervenue depuis la séance du Conseil Municipal du 13 février 2025.

Monsieur le Maire propose ensuite l'examen des projets de délibérations.

Monsieur Kenan SOLMAZ rejoint la séance à 18h15.

Contrats groupes CDG38

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans une logique de mutualisation, le CDG38 propose aux employeurs affiliés et non-affiliés du département divers contrats-groupes :

- 1- Une convention proposant des titre restaurant en version papier ou dématérialisée (le contrat actuel se terminera le 31 décembre 2025),
- 2- Une convention de mutuelle santé assurant la prise en charge des frais médicaux des agents (le contrat actuel devrait se terminer le 31 décembre 2025),
- 3- Un contrat groupe d'assurance statutaire, qui indemnise l'employeur en cas d'absence d'un agent (le contrat actuel devrait se terminer le 31 décembre 2026).
- 4- Et, enfin, une convention de prévoyance garantissant le maintien de salaire en cas d'incapacité ou d'invalidité (ce contrat vient d'être renouvelé, à effet du 1er janvier 2025, et devrait se terminer le 31 décembre 2030).

Au regard de ces échéances, dans une logique de simplification des étapes, et afin d'assurer la continuité des prestations, le CDG38 va engager ces trois premières procédures, avec les échéances prévisionnelles suivantes :

- 1- La convention proposant des titre restaurant à effet du 01/01/2026,

2 -La convention de mutuelle santé à effet du 01/1/2026 ou du 01/01/2027,

3 -Le contrat groupe d'assurance statutaire, à effet du 01/01/2026.

Aussi, afin de nous offrir la possibilité d'adhérer à ces trois offres, et bénéficier ainsi des conditions et tarifs négociés à l'échelle du département, le CDG38 sollicite de façon groupée dès à présent l'accord des employeurs pour être incorporé dans le cahier des charges.

Il convient de rappeler que la délivrance d'un mandat est impérative à ce stade de la procédure, mais qu'après l'attribution du contrat au fournisseur retenu, l'employeur demeurera libre de souscrire ou pas le contrat proposé. Et cette décision devra faire l'objet d'une autre délibération, le moment venu.

Concrètement, le mandat peut être accordé au choix pour un seul contrat, pour deux ou pour les trois.

Madame Nathalie LACOSTE demande confirmation de la souplesse accordée par le CDG38 pour adhérer ou non plus tard à tout ou partie des contrats proposés. Monsieur le Maire confirme cette possibilité.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

DONNE mandat au CDG38 pour le représenter et négocier en son nom lors des consultations suivantes :

1- Les titres restaurant,

2- La mutuelle santé,

3- L'assurance statutaire.

Etant rappelé que ces mandats ne préjugent pas de l'adhésion définitive, qui devront impérativement faire l'objet d'une délibération le moment venu.

Rapport et Débat d'Orientations Budgétaires 2025

Monsieur Jérémie VIAL, adjoint délégué aux finances, rappelle à l'assemblée qu'avant l'élaboration du Budget Primitif 2025, il est nécessaire, en application de l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales, de procéder à un débat après examen d'un rapport d'orientations budgétaires.

Pour l'assemblée, ce rapport doit être l'occasion d'examiner le contexte et les dispositions, extérieures ou propres à la commune, qui peuvent avoir un impact sur ses finances.

À la suite de la présentation de ce rapport et du débat en séance du Conseil Municipal, il est demandé à l'assemblée de prendre acte de sa tenue.

Monsieur VIAL présente ainsi le rapport d'orientations budgétaires 2025 sous forme de diaporama projeté et commenté devant l'assemblée. Il évoque notamment le contexte politique inédit dans lequel s'est élaboré le projet de loi de finances 2025 après une dissolution de l'Assemblée Nationale puis un renversement de Gouvernement.

Il liste les articles de la loi de finances ayant un impact direct sur les budgets locaux et particulièrement celui de la commune de Beaurepaire. Le contexte général incite à une grande prudence quant à des recettes de fonctionnement peu évolutives et des charges en augmentation en raison de l'inflation passée et des décisions imposées par l'Etat telle la forte hausse des cotisations CNRACL à partir de 2025 et jusqu'en 2028 (+3 points par an pendant 4 ans).

L'impact sur la capacité d'autofinancement de la commune est réel et doit appeler à la vigilance (épargne nette en baisse sur les derniers comptes administratifs).

La capacité de désendettement de la ville reste bonne (3,2 ans) puisque la commune n'a pas souscrit de nouveaux emprunts.

Les restes à réaliser 2024 sont importants compte-tenu des opérations en cours (particulièrement les travaux Place de la paix). Après avoir détaillé l'évolution des ressources et des charges de fonctionnement, Monsieur VIAL rappelle les priorités de la commune en termes d'investissements à venir :

- Devenir une petite ville animée, avec un centre bourg attractif
- Engagée dans la transition écologique, en terminant le passage en LEDS de l'éclairage public et commençant le relamping des bâtiments
- Agir sur les besoins résidentiels d'aujourd'hui et de demain avec la formalisation du futur programme d'aide à l'habitat, la contractualisation de l'Opération de Revitalisation du Territoire avec l'Etat, le partenariat avec l'EPORA (et un bailleur social pour un programme de logements sociaux destinés aux seniors)
- Aménager le centre bourg avec la refonte architecturale et fonctionnelle de la Place de la Paix
- Finaliser la signalétique, la mise en conformité pour la Base d'Adressage Nationale
- Acheter le matériel et le mobilier nécessaires au bon fonctionnement des services à la population

Monsieur VIAL indique enfin que la commission des finances se réunira de nouveau le 20 mars pour l'examen du projet de budget 2025. Celui-ci sera soumis au vote de l'assemblée délibérante le 3 avril. Il précise que son élaboration s'effectue sans augmentation des taux d'imposition communaux.

Madame Emilie RATTON demande des précisions sur le relamping.

Monsieur le Maire indique que l'enveloppe nationale dédiée au Fonds Vert est malheureusement en baisse cette année.

Monsieur Pascal ROUSSET demande si la commune a des difficultés pour s'assurer. Monsieur le Maire indique qu'un assistant à maîtrise d'ouvrage accompagne la commune dans la définition de ses futurs marchés d'assurances. Dans une logique de solidarité nationale, il est à noter que les cotisations sont à la hausse en raison de la multiplication des catastrophes naturelles et événements climatiques dans le pays.

Madame Béatrice Moulin-Martin intervient sur l'épargne nette de la commune et confirme que ce point doit attirer la vigilance, avec des recettes atones mais des charges subies en augmentation sur la section de fonctionnement.

Monsieur le Maire confirme cette attention portée sur l'évolution des dépenses de fonctionnement. Il indique que certains postes sont subventionnés (PVD, animation de prévention).

Il confirme enfin que l'élaboration du budget 2025 s'effectue sans hausse des taux d'imposition communaux, comme depuis le début du mandat.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu,

PREND ACTE de l'organisation d'un débat sur les Orientations Budgétaires 2025 en ce qui concerne le Budget Général de la Commune de Beaufort.

Monsieur le Maire indique que la prochaine réunion du Conseil municipal se tiendra Jeudi 3 avril 2025 à 19h avec notamment le vote du budget.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19h20 et remercie ses participants.

PV établi le 24/02/2025 et soumis à l'approbation du Conseil Municipal du 03/04/2025

Le Secrétaire de séance,
Sébastien BIZET



Le Maire,
Yannick PAQUE



